

14 septembre 2016

Communiqué

Objet : Mise en application de la Politique junior

Chers membres,

Avec l'augmentation de la popularité et du calibre de jeu de l'Ultimate, l'AUM a décidé de prendre l'initiative d'adopter une politique qui suit les recommandations et les pratiques de développement junior de la Fédération Québécoise d'Ultimate et d'Ultimate Canada.

Depuis la saison d'automne 2016, l'AUM a mis en application une politique junior voulant favoriser le développement des joueurs âgés de moins de 18 ans dans un contexte propice et sécuritaire.

Cette politique impose à l'AUM le devoir d'offrir des activités, ligues et événements visant une clientèle mineure, afin de leur permettre d'évoluer dans ce sport avec leurs pairs. En ayant plus de jeunes s'inscrivant à ces activités, celles-ci seront de plus en plus adaptées et appréciées.

Pour certains joueurs d'exception, un processus d'exemption sera possible selon des critères stricts. Les joueurs de 16 ans et plus obtenant une dérogation seront ceux pour qui le développement de leurs habiletés est freiné par un contexte de jeu junior.

L'AUM remercie tous les membres de bien vouloir prendre le temps de se familiariser avec la politique junior. Votre collaboration est précieuse pour promouvoir le développement du sport auprès de cette jeune clientèle.

Vous pourrez trouver tous les documents associés à la politique junior sur le site de l'AUM à l'adresse suivante : <http://www.montrealultimate.ca/fr/politiques>

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le conseil d'administration de l'AUM par courriel à conseil@montrealultimate.ca.

Cordialement,



Olivier Provençal

Président de l'Association d'Ultimate de Montréal